



## Résultats annuels 2013

(en milliers d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
Chiffre d'affaires	95 447	67 736
EBITDA <sup>(1)</sup>	50 575	32 877
Résultat opérationnel courant <sup>(2)</sup>	15 616	18 763
Résultat opérationnel	(4 458)	(545)
Résultat financier	(39 421)	(31 990)
<b>Résultat net</b>	<b>(45 286)</b>	<b>(34 238)</b>
<b>dont part du Groupe</b>	<b>(41 210)</b>	<b>(34 206)</b>

Commentant les résultats annuels 2013, **Fady Khallouf, Directeur Général de THEOLIA**, a déclaré :

« L'année 2013 a été particulièrement intense. Sur le plan opérationnel, l'intégration de Breeze Two Energy nous a permis de renforcer notre présence sur le marché allemand et d'optimiser la structure de coûts du nouvel ensemble. Nous avons obtenu trois nouveaux permis de construire en France, et progressons sur le développement de notre grand projet marocain en partenariat avec l'ONEE. Ces avancées confirment la pertinence de notre modèle d'activité autour d'un axe Allemagne-France-Maroc qui sert de plate-forme à notre développement futur. La solidité de notre performance opérationnelle nous a permis de contracter la semaine dernière un financement long terme sans recours sur THEOLIA pour un nouveau parc mis en chantier au cours du premier trimestre 2014. Sur le plan financier, la consolidation de Breeze Two Energy a un impact positif sur les indicateurs opérationnels et modéré sur le résultat net, en contrepartie d'une dette sans recours sur THEOLIA. Notre véhicule d'investissement THEOLIA Utilities Investment Company démontre aujourd'hui la pertinence de la stratégie originale d'apporter de la flexibilité financière en permettant d'optimiser l'utilisation de nos fonds propres.

Malheureusement, malgré nos efforts, des éléments exceptionnels liés aux investissements et engagements passés de THEOLIA ont à nouveau pénalisé notre performance. En particulier, la situation italienne reste tendue et a entraîné à nouveau des dépréciations importantes.

Depuis l'échec de l'offre publique d'achat lancée sur notre Groupe au cours de l'été 2013, une opportunité manquée pour la Société et ses actionnaires, notre principal défi reste de faire face à l'échéance de remboursement anticipé de notre emprunt convertible le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Nous y travaillons et ne manquerons pas de revenir dessus dans les prochaines semaines ».

<sup>(1)</sup> Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dotations aux provisions pour risques non-opérationnels.

<sup>(2)</sup> Résultat opérationnel avant prise en compte des provisions non-courantes, des autres produits et charges non-courants, de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence et des pertes de valeur.

## 1 Faits marquants de l'exercice 2013

### ***Prise de contrôle de Breeze Two Energy***

Fin janvier 2013, THEOLIA a pris le contrôle de Breeze Two Energy GmbH and Co. KG (« Breeze Two Energy »), une société allemande qui détient et exploite pour son propre compte des parcs éoliens pour un total de 337 MW, dont 311 MW situés en Allemagne et 26 MW situés en France. Ces parcs ont été, pour la presque totalité, mis en service entre 2005 et 2008 et bénéficient tous d'un contrat de rachat de l'électricité produite sur le long terme (20 ans en Allemagne et 15 ans en France). En prenant le contrôle de nouveaux parcs éoliens en exploitation en Allemagne et en France, THEOLIA consolide significativement ses positions opérationnelles dans ses deux pays historiques.

Breeze Two Energy est une société en commandite, contrôlée par son associé commandité, Breeze Two GmbH. Les parcs éoliens de Breeze Two Energy ont été financés par une émission obligataire, réalisée en 2006, selon trois catégories A, B et C, la dette obligataire A étant la dette senior.

BGE Investment S.à.r.l. (« BGEI »), filiale à 100 % de THEOLIA, a acquis 70 % des obligations de catégorie C, ainsi que divers droits dont celui de faire nommer le Directeur général de Breeze Two GmbH. Fady Khallouf, Directeur général de THEOLIA, a également été nommé Directeur général de Breeze Two GmbH. Ces nouvelles fonctions lui confèrent le pouvoir de gestion de Breeze Two Energy. Breeze Two Energy est ainsi consolidée par intégration globale dans les comptes de THEOLIA à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

L'acquisition, d'un montant de 35,5 millions d'euros, a été financée pour 34 millions d'euros par un crédit-vendeur à échéance 2026 et pour 1,5 million d'euros en cash. Le prêt a été contracté par BGEI et est sans recours sur la société-mère THEOLIA. Une partie de cette dette pourrait être néanmoins garantie par THEOLIA dans le futur, en fonction du niveau de cash-flows réels dégagés par Breeze Two Energy qui seront disponibles pour THEOLIA.

L'objectif de cette prise de contrôle est de dégager des synergies opérationnelles significatives entre THEOLIA et Breeze Two Energy, notamment grâce à la reprise de la gestion des parcs éoliens de Breeze Two Energy par les équipes de THEOLIA, cette gestion ayant été historiquement sous-traitée à des tiers.

En 2013, certaines mesures ont déjà été prises afin d'optimiser la gestion de Breeze Two Energy. En particulier, le contrat de service du prestataire qui assurait la gestion administrative de la société a été résilié. À compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, ces fonctions sont assurées par du personnel du Groupe THEOLIA. De même, la gestion opérationnelle des parcs de Breeze Two Energy situés en France a été reprise par les équipes d'exploitation de THEOLIA en France. La gestion opérationnelle des parcs de Breeze Two Energy situés en Allemagne sera progressivement reprise par les équipes allemandes de THEOLIA à partir de 2014.

### ***Offre publique d'achat initiée par Macquarie***

Le 8 juillet 2013, MEIF 4 AX Holdings SAS (l'« Initiateur »), société contrôlée par Macquarie European Infrastructure Fund 4, un fonds d'investissement à long terme spécialisé dans les infrastructures et notamment dans le domaine des énergies renouvelables en Europe, a déposé un projet d'offre publique d'achat (« OPA ») amicale sur le Groupe THEOLIA.

Le 23 juillet 2013, ce projet a été déclaré conforme par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »).

Les conditions financières de l'OPA, telles que décrites ci-dessous, avaient été qualifiées d'équitables d'un point de vue financier par l'expert indépendant désigné par le Conseil d'administration de THEOLIA. Le Conseil d'administration de THEOLIA avait également considéré le projet d'OPA conforme aux intérêts du Groupe THEOLIA, de ses actionnaires, des porteurs d'OCEANes, des titulaires de bons de souscription d'actions et de ses salariés.

L'OPA a été ouverte du 26 juillet 2013 au 6 septembre 2013 inclus. Elle portait sur la totalité des actions existantes de THEOLIA (regroupées et non-regroupées) et visait également la totalité des OCEANES et des bons de souscription d'actions en circulation. Les prix offerts pour les différents titres visés par l'offre étaient les suivants :

- 1,70 euro par action regroupée ;
- 0,85 euro par action non-regroupée ;
- 15,29 euros par OCEANE, augmenté du coupon couru ; et
- 0,002 euro par bon de souscription d'actions.

Le 13 septembre 2013, l'AMF et THEOLIA ont publié les résultats de l'OPA. L'Initiateur a obtenu 64,49 % du capital et 64,79 % des droits de vote de la Société sur une base non diluée, selon la méthode de calcul présentée dans la note d'information. La majorité des actionnaires de THEOLIA a adhéré à l'OPA. Toutefois, le seuil de détention des 2/3 des droits de vote sur une base non diluée, fixé par l'Initiateur, n'a pas été atteint. L'OPA n'a donc pas eu de suite.

### ***Obtention de trois nouveaux permis de construire en France***

Bénéficiant d'un permis de construire purgé de tout recours depuis novembre 2012, le projet de Chemin Perré restait dans l'attente de la création d'une zone de développement éolien, afin de bénéficier de l'obligation de rachat de l'électricité produite au tarif réglementaire. Promulguée en avril 2013, la loi Brottes a supprimé les zones de développement éolien et donc levé la dernière barrière administrative à la mise en œuvre de ce projet.

Le projet de Chemin Perré se situe sur la communauté de communes du Nogentais, sur le territoire des communes de Montpothier et de Villenauxe-la-Grande, dans le département de l'Aube. Il comprendra 9 éoliennes, pour une capacité estimée totale de 22,5 MW.

Dans l'Aube également, THEOLIA a obtenu un second permis de construire pour installer 4 éoliennes sur le territoire des communes de Mergéy, Saint-Benoît-sur-Seine et Sainte-Maure. Dans l'attente de la sélection du modèle de turbines, la capacité totale du futur parc est estimée à 13,2 MW.

Enfin, THEOLIA a obtenu un troisième permis de construire pour installer 3 éoliennes dans le département de la Moselle, sur la commune de Coume. La capacité totale du futur parc est estimée à 7,5 MW.

Ces permis sont libres de tout recours de tiers.

Au 31 décembre 2013, THEOLIA dispose de 206 MW ayant reçu toutes les autorisations.

### ***Séquestre du parc éolien de Giunchetto en Italie***

Dans le cadre d'investigations menées par le procureur italien de Nicosia à l'encontre de certains dirigeants de la société Aerochetto S.r.l., filiale à 51 % de THEOLIA, pour des contraventions liées à l'impact acoustique et à la construction du parc de Giunchetto en 2009, la mise sous séquestre préventive du parc a été décidée le 24 avril 2013 et mise en œuvre le 3 mai 2013.

Le 8 août 2013, la société Aerochetto S.r.l. a obtenu la levée du séquestre de 25 turbines (sur les 35 turbines composant le parc).

Le 3 novembre 2013, le procureur a autorisé la reprise d'exploitation partielle de 8 turbines supplémentaires.

Le 18 mars 2014, le procureur a levé le séquestre des 10 turbines restantes.

## Avancement du projet éolien au Maroc

Au nord du Maroc, THEOLIA développe, conjointement avec l'Office National de l'Électricité et de l'Eau potable (« ONEE »), un projet de 300 MW qui sera réalisé en deux phases :

- une première phase de 100 MW à installer en lieu et place des 50 MW du parc de Koudia Al Baïda, actuellement exploité par THEOLIA (opération de *repowering*, c'est-à-dire le remplacement des turbines existantes par des turbines de puissance supérieure) ; et
- une seconde phase de 200 MW à installer sur des terrains adjacents (extension du parc).

Cinq soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres pour le choix du contractant général qui fournira, installera et assurera la maintenance technique des éoliennes de la première phase de 100 MW. Les négociations se poursuivent en vue de la sélection définitive du contractant général.

## 2 Résultats annuels 2013

Le Conseil d'administration, réuni le 22 avril 2014, a arrêté les comptes consolidés de l'exercice 2013. Les procédures d'audit relatives à la certification des comptes ont été effectuées et les comptes ont été audités. Le rapport de certification des Commissaires aux comptes a été émis et comporte une observation relative à la continuité d'exploitation (cf. chapitre 5.2 du Document de référence 2013).

L'entrée de Breeze Two Energy dans le périmètre de consolidation le 1<sup>er</sup> février 2013 impacte les états financiers du Groupe. Les principaux effets sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

#### • Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe THEOLIA s'élève à 95,4 millions d'euros pour l'exercice 2013, en hausse de + 41 % par rapport à 2012. L'activité Vente d'électricité pour compte propre intègre 38,5 millions d'euros de chiffre d'affaires lié à Breeze Two Energy sur 11 mois.

(en milliers d'euros)	Activités éoliennes			Activité non-éolienne	Total consolidé <sup>(1)</sup>
	Vente d'électricité pour compte propre	Exploitation	Développement, construction, vente		
<b>Exercice 2013</b>	85 340	6 320	2 677	1 110	95 447
<b>Exercice 2012</b>	49 314	6 260	10 786	1 376	67 736
<b>Variation</b>	+ 73 %	+ 1 %	- 75 %	- 19 %	+ 41 %

<sup>(1)</sup> L'activité Corporate ne génère pas de chiffre d'affaires et n'est donc pas présentée dans ce tableau.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Vente d'électricité pour compte propre** s'élève à 85,3 millions d'euros pour 2013, incluant Breeze Two Energy à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, en hausse de + 73 % par rapport à 2012. Après un 1<sup>er</sup> et un 3<sup>ème</sup> trimestres 2013 pénalisés par des conditions de vent moins favorables qu'en 2012, l'activité Vente d'électricité pour compte propre a enregistré une forte progression au quatrième trimestre 2013.

La Vente d'électricité pour compte propre est une activité sécurisée, adossée à des contrats de vente d'électricité sur 15 à 20 ans, qui bénéficie d'un chiffre d'affaires récurrent et de marges significatives sur le long terme.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Exploitation** s'élève à 6,3 millions d'euros pour l'exercice 2013, équivalent à celui de 2012, malgré la réduction des capacités gérées pour le compte de tiers.

Le chiffre d'affaires de l'activité **Développement, construction, vente** s'établit à 2,7 millions d'euros pour 2013, en recul, conformément à la stratégie mise en œuvre par le Groupe de réduire le rythme des cessions de parcs et projets éoliens. En 2012, THEOLIA avait cédé 5,2 MW de parcs en exploitation en Allemagne.

L'**activité non-éolienne** enregistre un chiffre d'affaires de 1,1 million d'euros pour l'exercice 2013, généré par le parc solaire situé en Allemagne.

Incluant la consolidation de Breeze Two Energy sur 11 mois, et malgré les conditions de vent moins favorables en 2013 qu'en 2012, le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de + 41 % en 2013 et l'activité **Vente d'électricité pour compte propre** a représenté 89,4 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice.

## • EBITDA

L'EBITDA consolidé enregistre une forte croissance de + 54 % entre 2012 et 2013. Il atteint 50,6 millions d'euros pour l'exercice 2013, contre 32,9 millions d'euros pour l'exercice 2012. La marge d'EBITDA consolidé sur chiffre d'affaires consolidé s'améliore à nouveau significativement, passant de 49 % en 2012 à 53 % en 2013.

(en milliers d'euros)	Activités éoliennes			Activité non-éolienne	Corporate	Total consolidé
	Vente d'électricité pour compte propre	Exploitation	Développement, construction, vente			
<b>Exercice 2013</b>	58 148	1 957	(9 339)	1 377	(1 568)	50 575
<b>Exercice 2012</b>	35 374	3 368	(5 927)	1 248	(1 185)	32 877

L'EBITDA de l'activité **Vente d'électricité pour compte propre** s'élève à 58,1 millions d'euros en 2013, contre 35,4 millions d'euros en 2012, une hausse de + 64 %. Cette performance est liée à la consolidation de Breeze Two Energy sur 11 mois, qui a contribué à l'EBITDA de l'activité à hauteur de 25,7 millions d'euros.

La marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires de l'activité Vente d'électricité pour compte propre est en recul en 2013, comparée aux deux années précédentes, pénalisée par des conditions de vent moins favorables qui impactent directement la marge et par l'intégration de Breeze Two Energy qui enregistre des marges d'EBITDA inférieures aux standards du Groupe.

Pourtant, Breeze Two Energy a entamé, dès 2013, son processus d'amélioration de sa performance opérationnelle, avec un chiffre d'affaires en baisse compte tenu de conditions de vent moins favorables, mais un EBITDA qui a baissé moins fortement.

L'EBITDA de l'activité **Exploitation** poursuit sa dynamique d'amélioration en 2013, atteignant 2,0 millions d'euros, incluant une reprise de provision nette sur créances anciennes abandonnées de 0,7 million d'euros. En 2012, l'EBITDA de cette activité s'élevait à 3,4 millions d'euros, incluant une reprise de provision nette sur créances anciennes abandonnées de 2,6 millions d'euros.

L'EBITDA de l'activité **Développement, construction, vente** enregistre une perte de 9,3 millions d'euros en 2013, comparée à une perte de 5,9 millions d'euros en 2012. Le niveau d'EBITDA de cette activité est directement lié à la réalisation ou à l'absence de cessions et de prestations de développement et de construction pour tiers sur la période. Il est ainsi amené à fluctuer parfois significativement d'un exercice à l'autre.

La baisse enregistrée entre 2012 et 2013 provient de trois principaux facteurs :

- l'absence de vente de parc ou projet éolien au véhicule d'investissement THEOLIA Utilities Investment Company (un parc en exploitation de 18,4 MW avait été cédé au véhicule en 2012) ;
- le ralentissement des prestations de développement et de construction, directement lié au point précédent ; et
- l'absence de vente de parc en exploitation à des tiers, alors que 5,2 MW en exploitation avaient été cédés en Allemagne en 2012.

En 2013, l'**activité non-éolienne** a enregistré un EBITDA de 1,4 million d'euros, supérieur à son chiffre d'affaires, du fait d'une reprise de provision ancienne pour un montant de 0,4 million d'euros.

En 2013, l'EBITDA de l'**activité Corporate** enregistre un recul par rapport à 2012, impacté par :

- l'effet en année pleine des charges relatives aux actions gratuites en cours d'acquisition pour 0,5 million d'euros ; et
- une dépréciation de créances liées à une filiale en cours de liquidation pour 0,5 million d'euros.

Incluant la consolidation de Breeze Two Energy sur 11 mois, et malgré les conditions de vent moins favorables en 2013 qu'en 2012, l'EBITDA consolidé a augmenté de + 54 % en 2013 et la marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires a atteint 53 %.

#### • **Résultat opérationnel**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
EBITDA	50 575	32 877
Dotations aux amortissements	(35 300)	(16 048)
Pertes de valeur	(16 004)	(23 262)
Autres	(3 729)	5 888
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(4 458)</b>	<b>(545)</b>

Le résultat opérationnel du Groupe est une perte de 4,5 millions d'euros en 2013, contre une perte de 0,5 million d'euros en 2012.

Les dotations aux amortissements ont enregistré une forte hausse en 2013. La charge d'amortissement des parcs éoliens détenus par THEOLIA a augmenté de 3,4 millions d'euros, en raison de l'amortissement de nouveaux parcs mis en service fin 2012 et de la révision d'hypothèses liées à certains parcs en exploitation. Les amortissements des parcs détenus par Breeze Two Energy, après retraitement, sont comptabilisés selon une méthode linéaire, sur 20 ans en Allemagne et sur 15 ans en France. Du 1<sup>er</sup> février 2013 au 31 décembre 2013, les amortissements des parcs de Breeze Two Energy se sont élevés à 15,3 millions d'euros.

Les pertes de valeur enregistrées en 2013 sont en retrait par rapport à 2012, étant passées de 23,3 millions d'euros en 2012 à 16,0 millions d'euros. Elles sont liées à des décisions d'investissement préalables à 2009 et concernent essentiellement :

- une dépréciation de 4,0 millions d'euros de la valeur de turbines acquises en 2008, actuellement stockées car non encore installées, reflétant leur vétusté croissante ; et
- une dépréciation de 10,0 millions d'euros de la valeur de deux projets italiens en portefeuille, faisant actuellement l'objet de contentieux avec les développeurs initiaux.

Les autres pertes de valeur enregistrées en 2013 font suite à la modification de certaines hypothèses opérationnelles.

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe a également enregistré une provision non-courante de 2,2 millions d'euros, liée à un projet italien abandonné en 2012, objet d'un contentieux avec le développeur initial.

Il est rappelé qu'en 2012, le résultat opérationnel bénéficiait de l'effet d'une reprise de provision de 1,8 million d'euros et d'un impact positif ponctuel de 3,6 millions d'euros sur le poste « Quote-part dans le résultat des entreprises associées ».

- **Résultat financier**

Le résultat financier du Groupe représente une charge nette de 39,4 millions d'euros en 2013, comparée à une charge nette de 32,0 millions d'euros en 2012. La dégradation du résultat financier reflète essentiellement la forte augmentation de la charge d'intérêts relative aux emprunts des parcs éoliens en exploitation, incluant la charge d'intérêt relative aux parcs de Breeze Two Energy pour un montant de 16,4 millions d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Charge d'intérêts liée à l'emprunt obligataire (taux d'intérêt effectif)	(13 903)	(12 504)
Charge d'intérêts nette relative aux emprunts des parcs éoliens en exploitation	(23 989)	(8 701)
Retraitement d'intérêts de la dette obligataire de Breeze Two Energy	5 232	-
Autres éléments exceptionnels	(6 411)	(9 764)
Autres	(350)	(1 021)
<b>Résultat financier</b>	<b>(39 421)</b>	<b>(31 990)</b>

En application des normes IFRS, la charge d'intérêts annuelle nette liée à l'emprunt obligataire convertible croît à nouveau en 2013. Cette charge d'intérêts comprend, en 2013, les intérêts courus au 31 décembre 2013 payés en janvier 2014 pour 4,2 millions d'euros, ainsi que la charge d'intérêts supplémentaire de 9,7 millions d'euros comptabilisée du fait de la nature convertible de l'emprunt. Il est rappelé que cette charge d'intérêts supplémentaire n'a pas d'incidence sur la trésorerie.

La charge d'intérêts nette liée aux emprunts portés par les parcs éoliens en exploitation enregistre une forte augmentation en 2013 car elle intègre, en plus des intérêts bancaires nets sur les financements de projets auprès des établissements de crédit, les intérêts nets sur la dette obligataire de Breeze Two Energy sur 11 mois.

Le poste « Autres » intègre l'effet positif de 1,1 million d'euros lié au débouclage du *swap* relatif aux OCEANes, incluant la reprise de la provision comptabilisée en 2012, ainsi que la plus-value et les intérêts enregistrés.

Des éléments exceptionnels impactent également le résultat financier de l'exercice 2013, incluant :

- l'impact positif du retraitement d'intérêts de la dette obligataire de Breeze Two Energy pour 5,2 millions d'euros ;
- des dépréciations d'actifs financiers liés à des décisions d'investissement préalables à 2009 :
  - dépréciation de titres non-consolidés dans le cadre de contentieux actuellement en cours avec des filiales déconsolidées (5,0 millions d'euros) ; et
  - dépréciation d'autres titres non-consolidés et de créances sur filiales consolidées proportionnellement (1,4 million d'euros).

- **Résultat net**

Le résultat net part du Groupe pour l'exercice 2013 est une perte de 41,2 millions d'euros, comparée à une perte de 34,2 millions d'euros en 2012.

En 2013, le Groupe a, à nouveau, été pénalisé par de nombreux éléments non-récurrents liés à des décisions d'investissement préalables à 2009, pour un montant cumulé de 24,6 millions d'euros.

La consolidation de Breeze Two Energy sur 11 mois a négativement impacté le résultat net de l'ensemble consolidé à hauteur de 4,0 millions d'euros.

## ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net consolidé a augmenté de 199,2 millions d'euros entre fin 2012 et fin 2013, principalement en raison de la consolidation des dettes financières nettes de Breeze Two Energy à compter du 1<sup>er</sup> février 2013. À la clôture de l'exercice, la consolidation de Breeze Two Energy induit un endettement financier net additionnel de 201,7 millions d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Financements de projets	(152 695)	(172 647)
Emprunt obligataire convertible	(119 010)	(109 358)
Emprunts obligataires de Breeze Two Energy	(223 519)	-
Autres passifs financiers dont :	(13 612)	(16 445)
<i>Instruments financiers dérivés (swap de taux)</i>	(7 925)	(11 192)
<i>Autres (comptes courants)</i>	(5 687)	(5 253)
Découverts bancaires	(23)	-
<b>Dettes financières</b>	<b>(508 859)</b>	<b>(298 450)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 722	69 171
Actifs financiers courants	205	4 569
<b>Endettement financier net</b>	<b>(423 932)</b>	<b>(224 710)</b>

- **Dettes financières**

Les dettes financières s'élèvent à 508,9 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 298,5 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 210,4 millions d'euros, principalement due à la consolidation de Breeze Two Energy à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

La dette de financements de projets est en diminution de 20,0 millions d'euros sur l'année, reflétant essentiellement l'amortissement normal de ces financements, qui s'est élevé à 19,0 millions d'euros sur l'année.

Il est rappelé que les financements de projets de THEOLIA sont sans recours ou avec recours limité contre la société-mère. Chaque société support de projet qui détient un parc contracte directement le financement et assure les remboursements des échéances grâce aux flux dégagés par l'exploitation du parc.

Il est également rappelé que la dette obligataire de Breeze Two Energy est garantie uniquement par les flux dégagés par l'exploitation des parcs de Breeze Two Energy et qu'elle est sans recours sur THEOLIA.



L'emprunt obligataire convertible s'élève à 119,0 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 109,4 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette augmentation est principalement le résultat de la comptabilisation d'une charge d'intérêts non-cash du fait de la nature convertible de l'emprunt pour 9,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, il reste 8 226 380 OCEANes en circulation. Les obligataires disposent de la possibilité de demander le remboursement anticipé de leurs OCEANes au prix unitaire de 15,29 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2015. En cas de demande de remboursement anticipé de l'ensemble des OCEANes en circulation, le montant maximum à rembourser le 1<sup>er</sup> janvier 2015 serait de 125,8 millions d'euros. La Société considère qu'il est hautement probable que les obligataires choisissent l'option du remboursement anticipé. La Société considère qu'elle serait, dans sa situation actuelle, dans l'impossibilité de régler cette somme dans son intégralité. En conséquence, THEOLIA travaille actuellement sur plusieurs scénarii dont :

- la réalisation d'une augmentation de capital ;
- l'émission d'une nouvelle dette à maturité étendue ;
- la renégociation des termes de son emprunt convertible ;
- la cession d'actifs ; et
- la proposition d'une offre publique alternative.

La réalisation de l'une, l'autre ou un mix de plusieurs de ces alternatives avant le 31 décembre 2014, date jusqu'à laquelle la continuité d'exploitation est assurée, est cruciale pour la pérennité et le développement futur du Groupe. À cet égard, la Société discute notamment avec ses principaux obligataires pour mettre en œuvre toute solution destinée à permettre la continuité d'exploitation de la Société au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Toutefois, la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de mettre en place l'une, l'autre ou un mix de plusieurs de ces alternatives dans les délais prévus. En particulier, les incertitudes liées aux conditions de marché, ainsi qu'à l'approbation des actionnaires et/ou des obligataires rendent très aléatoire le succès d'une telle opération. L'incapacité de la Société à mettre en œuvre l'une, l'autre ou un mix de plusieurs de ces alternatives, pourrait contraindre la Société à envisager toutes les voies de droit qui lui seraient alors offertes, notamment celles prévues par le livre VI du Code de commerce, en ce compris les procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire et de liquidation judiciaire, ce qui pourrait, le cas échéant, la contraindre à cesser ses activités (cf. paragraphe 4.4.3.2 sur le « Risque de liquidité », le chapitre 4.7 relatif aux « Événements postérieurs à la clôture et perspectives », et le chapitre 5.2 du Document de référence 2013 de la Société contenant le rapport de certification des Commissaires aux comptes faisant état d'une observation sur la continuité d'exploitation). Toute liquidation de ses actifs qui en découlerait déboucherait sur une importante destruction de valeur.

Aucun des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaire dans ce cas n'a été constaté dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Au 1<sup>er</sup> février 2013, date d'entrée de Breeze Two Energy dans le périmètre de consolidation du Groupe, la juste valeur des dettes obligataires de Breeze Two Energy, correspondant à 100 % de la dette A, 100 % de la dette B et 30 % de la dette C, a été valorisée à 241,7 millions d'euros. Les dettes A et B sont valorisées sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. La dette C est valorisée sur la base de la transaction réalisée par le Groupe. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2013, les emprunts obligataires de Breeze Two Energy ont baissé de 18,2 millions d'euros.

- **Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Trésorerie disponible	26 961	27 969
Trésorerie réservée aux sociétés support de projet	25 736	21 514
Trésorerie bloquée	32 025	19 688
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>84 722</b>	<b>69 171</b>
Actifs financiers courants	205	4 569
<b>Trésorerie totale (hors découverts bancaires)</b>	<b>84 927</b>	<b>73 740</b>

La trésorerie totale du Groupe présente une augmentation nette de 11,2 millions d'euros entre fin 2012 et fin 2013, principalement du fait de l'intégration de la trésorerie de Breeze Two Energy. Elle atteint 84,9 millions d'euros au 31 décembre 2013, dont 27,0 millions d'euros de trésorerie disponible.

Suite au débouclage du contrat de *swap* relatif aux OCEANes, la trésorerie affectée en garantie de ce mécanisme, soit 5 millions d'euros, et classée en « Actifs financiers courants », a été reclassée en trésorerie disponible.

## CASH-FLOWS

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	57 625	40 602
Flux net généré par les activités d'investissement	20 519	(23 104)
Flux net généré par les activités de financement	(62 574)	(36 150)
Incidence des variations de taux de change	(41)	(8)
<b>Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>15 529</b>	<b>(18 661)</b>

En ligne avec la forte croissance de l'EBITDA consolidé, la marge brute d'autofinancement enregistre une forte hausse en 2013, principalement du fait de la consolidation de Breeze Two Energy. Les activités opérationnelles consolidées ont dégagé une marge brute d'autofinancement de 49,4 millions d'euros en 2013, contre 29,0 millions d'euros en 2012. La variation du besoin en fonds de roulement fait apparaître un dégagement de trésorerie de 6,9 millions d'euros sur l'exercice 2013, principalement lié à la réduction des créances et des stocks. Au global, les activités opérationnelles ont généré des entrées de trésorerie s'élevant à 57,6 millions d'euros en 2013, contre 40,6 millions d'euros en 2012.

En 2013, le flux de trésorerie net lié aux activités d'investissement fait apparaître un dégagement de trésorerie de 20,5 millions d'euros, contre une consommation de trésorerie de 23,1 millions d'euros en 2012. L'entrée de Breeze Two Energy dans le périmètre de consolidation du Groupe le 1<sup>er</sup> février 2013 a eu un impact positif net de 23,7 millions d'euros, correspondant à la trésorerie détenue par Breeze Two Energy au 1<sup>er</sup> février 2013, déduction faite de 1,5 million d'euros décaissés pour la prise de contrôle. En 2013, le Groupe a poursuivi ses investissements à un rythme inférieur à celui de 2012, correspondant à l'avancement de son portefeuille de projets. Enfin, le débouclage du contrat de *swap* relatif aux OCEANes a occasionné, fin 2013, un encaissement de 5,5 millions d'euros.

Enfin, les activités de financement ont consommé 62,6 millions d'euros en 2013, répartis en 20,8 millions d'euros d'échéances normales de remboursements des financements de projets liés aux parcs en exploitation détenus par THEOLIA, 15,6 millions d'euros de remboursements des obligations A et B de Breeze Two Energy, et 27,3 millions d'euros de paiement d'intérêts.

Au global, la trésorerie du Groupe a augmenté de 15,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2013, tirée notamment par l'impact positif de l'entrée de BreezeTwo Energy dans le périmètre de consolidation. La trésorerie dégagée en 2013 a permis de poursuivre les investissements dans les projets éoliens en cours et de faire face aux échéances financières de l'exercice.

### 3 Événements postérieurs au 31 décembre 2013

#### ***Démarrage de la construction et financement du projet de la Haute Borne en France***

THEOLIA a conclu, en avril 2014, un accord de financement pour le projet éolien de la Haute Borne. Il s'agit d'un prêt à long terme, sans recours sur THEOLIA, basé sur les flux futurs de trésorerie qui seront générés par le parc.

Le projet éolien de la Haute Borne se situe sur le territoire des communes de Languevoisin-Quiquery, Breuil et Billancourt, dans le département de la Somme.

Pour la réalisation de ce projet, THEOLIA a sélectionné des éoliennes de 3 MW de puissance unitaire, portant ainsi la capacité installée totale du futur parc à 21 MW.

Selon le calendrier prévu, les travaux de construction ont débuté au cours du premier trimestre 2014.

La mise en service du parc est prévue pour le second semestre 2015.

Conformément à sa stratégie d'optimisation de l'utilisation de ses fonds propres, THEOLIA est entré en discussion pour la cession de ce parc au véhicule d'investissement THEOLIA Utilities Investment Company.

#### ***Levée du séquestre du parc éolien de Giunchetto en Italie***

Le séquestre portant sur 10 turbines du parc éolien de Giunchetto (sur les 35 turbines composant le parc) en vigueur à la clôture de l'exercice a été levé le 18 mars 2014.

Un plan de gestion, impliquant le bridage de machines lors de conditions particulières, est mis en œuvre pour certaines éoliennes et deux éoliennes restent inactives jusqu'à la finalisation de travaux d'aménagement actuellement en cours.

La société Aerochetto S.r.l. met tout en œuvre afin de finaliser les travaux dans les meilleurs délais et d'obtenir la levée du plan de gestion pour les éoliennes restantes.

#### ***Cession de Seres Environnement***

Le 27 mars 2014, THEOLIA a annoncé la cession de la société Seres Environnement, active dans la conception et la fabrication d'instruments de mesure et d'analyse de la qualité de l'air et de l'eau.

Cette cession s'inscrit dans la stratégie de THEOLIA de désengagement de ses activités non-éoliennes.

En restructuration depuis 2010 pour pallier une activité déficitaire, Seres Environnement a significativement redressé sa situation. La société est maintenant prête à accélérer son développement.

Déjà présente dans 80 pays, Seres Environnement vise à renforcer sa présence à l'international grâce à l'expertise de ses équipes et au cadre favorable à son activité dans les pays où elle opère, notamment dans les pays émergents.

## 4

## Mise à disposition du Document de référence 2013

Le Document de référence du Groupe THEOLIA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 avril 2014.

Il intègre notamment les informations suivantes :

- le Rapport financier annuel 2013 ;
- le Rapport du Président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise, les procédures de contrôle interne et la gestion des risques ; et
- les rapports des Commissaires aux comptes et les informations relatives à leurs honoraires.

Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté en version française sur le site Internet de la Société ([www.theolia.com](http://www.theolia.com)) dans la rubrique « Finance/Rapports financiers et présentations » et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

La version anglaise du Document de référence sera disponible prochainement sur le site Internet de la Société.

Une présentation sur les résultats annuels 2013 sera également disponible sur le site Internet du Groupe à partir du 24 avril 2014 à 10 h.

### À propos de THEOLIA

THEOLIA est un producteur indépendant d'électricité d'origine éolienne, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur éolien. Le Groupe développe, construit et exploite des parcs éoliens dans quatre pays : l'Allemagne, la France, le Maroc et l'Italie. Au total, le Groupe exploite 1 221 MW pour son propre compte et pour le compte de tiers.

#### CONTACT

Elodie Fiorini  
Communication & Relations Investisseurs

Tél : +33 (0)4 42 906 596  
[elodie.fiorini@theolia.com](mailto:elodie.fiorini@theolia.com)

#### THEOLIA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 90 852 806,80 €

Siège social : 75 rue Denis Papin - BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence Cedex 3 - France

Tél : +33 (0)4 42 904 904 – Fax : +33 (0)4 42 904 905 - [www.theolia.com](http://www.theolia.com)

THEOLIA est cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext Paris sous le code Mnemo : TEO